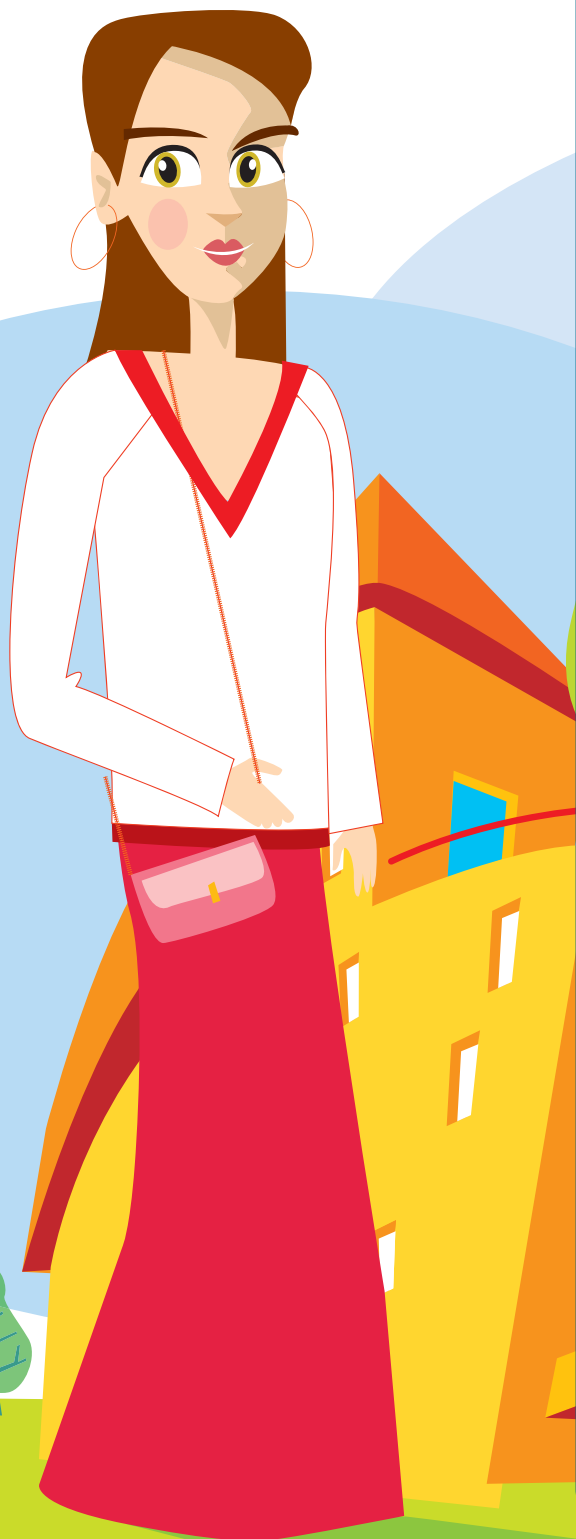


Avance LOCA-PASS®

Payer votre dépôt de garantie grâce à un prêt à 0%.



Vous recherchez une location et devez verser le dépôt de garantie, pensez à l'Avance **LOCA-PASS®**

L'Avance LOCA-PASS® est l'avance du dépôt de garantie sous forme d'un prêt à 0%. Elle est versée au locataire ou au bailleur à la demande du locataire.

Elle est accessible

- ◆ Bénéficiaire : tout locataire de sa résidence principale qu'il soit salarié, fonctionnaire, étudiant, retraité, bénéficiaire des minima sociaux, etc..., salariés saisonniers du tourisme et salariés mutés pour une durée déterminée ou non.

Elle est économique

- ◆ Remboursement mensuel sous forme de prêt sans intérêt.
- ◆ Durée maximale de remboursement de 36 mois.
- ◆ Différé de paiement de 3 mois.
- ◆ Montant de l'Avance LOCA-PASS® limité à 2 300 €.

Elle est automatique

- ◆ Pour toute demande présentée avant l'entrée dans les lieux et au plus tard à la signature du bail.

Téléchargement sur
www.ciliopee.com